

BONNES PRATIQUES DE PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE DANS LES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Une nouvelle note technique de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) apporte un éclairage sur les bonnes pratiques de prévention à mettre en œuvre concernant le risque chimique dans les ouvrages de l'eau et de l'assainissement.

Il est précisé que le Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés (CATEC) s'applique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, qui peuvent être des espaces confinés et donc sources de contraintes et de risques pour les travailleurs et notamment une atmosphère délétère ou dangereuse, qui peut présenter un taux d'oxygène insuffisant ou contenir des gaz toxiques ou inflammables. Ainsi, une analyse des risques doit permettre de les détecter via un détecteur de gaz pour l'oxygène, le monoxyde de carbone, le sulfure d'hydrogène et le méthane, qui peut être complété par des capteurs de gaz spéciaux (chlore, ammoniac, COV...).

Lors de la progression à l'intérieur des ouvrages, chaque opérateur devra être équipé de son propre détecteur individuel. Ils devront également être équipés d'un masque auto-sauveteur afin de se protéger en cas d'évacuation, voir d'un masque de fuite à cartouche filtrante (qui sont des appareils de protection respiratoire isolants à circuit fermé) si l'ouvrage est suffisamment ventilé et s'il n'y a aucune émission de gaz dangereux.

De plus une ventilation mécanique devra être installée avant d'accéder à l'ouvrage afin de permettre un renouvellement d'air.

► [INRS, Prévention du risque chimiques dans les espaces confinés, oct. 2022](#)

Études concernées

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Eau potable

<https://vp.elnet.fr/aboveille/actucontinue/article.do?attId=271682&theme=08AL>